
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **une unité embarquée sur le véhicule**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

Homologation n° e2 - 25 extension 3

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : **SMARTACH STD Toutes options 921435 Indice C**

3. Nom du fabricant : **ACTIA**

4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : **Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais**

7. Date et nombre des essais : **du 17 mars 2005 au 26 avril 2004, selon liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement et de sécurité**

8. Date de l'homologation : **18 mai 2005**

9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- capteur de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e2 - 26 du 31 mars 2005

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **18 mai 2005**

13. Documents descriptifs annexés :

- identification des logiciels et étiquette d'identification.

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 0.00.271.012.1 du 18 mai 2005 ;
- certificat de sécurité n° 2005/01 du 18 janvier 2005 et rapport de maintenance du 13 avril 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009/DTC du 3 février 2005.

b) Le présent certificat constitue une extension du certificat d'homologation [e2] - 25 du 31 mars 2005.

c) Plans, schémas, notices et logiciels déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A029-2 et chez le fabricant.

Le ministre délégué à l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'action régionale,
de la qualité et de la sécurité industrielle :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP

Annexe au certificat d'homologation n° **e2** - 25 extension 3

identification des logiciels et étiquette d'identification

Unité embarquée sur le véhicule ACTIA

SMARTACH STD Toutes options 921435 Ind C

IDENTIFICATION DES LOGICIELS :

Trois logiciels sont implantés dans l'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD Toutes options 921435 Ind C. Leurs identificateurs de versions, consultables sur l'écran de l'instrument, sont les suivants :

logiciel du processeur principal : L2000_MP_P106114 V3.00.20

logiciel du processeur secondaire : L2000_MS_P106115 V2.00.00

logiciel de "boot" : L2000_Boot_P106116 V02.02.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

L'UEV ACTIA type SMARTACH STD Toutes options 921435 Ind C porte une étiquette d'identification apposée sur le côté droit (étiquette autocollante destructible à l'arrachement).

Cette étiquette est du modèle suivant :

